

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE SAINT MEXANT

☎ 05 55 29 30 03 ☎ 05 55 29 39 81
e-mail : mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2023
à 18 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le mardi seize mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Mexant se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 mai 2023, conformément aux articles L2121.10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Patrick BORDAS, Maire
Joëlle BLOYER, Eric DUPAS, Catherine VIERS, Patrick THOMAS, Maires-Adjointes,
Alain DELAGE, Pascal DAUBERNARD, Mariane VAREILLE, Murielle BEYTOUT,
Nadine BRISSAUD, Chloé SORIN, Stéphanie CHASSING, Gaëlle MAURY, Conseillers
Municipaux.

Etaient absentes et excusées : Patrick MERCIER, Matthieu ANTIGNAC.

Pouvoirs ont été donnés :
Patrick MERCIER à Eric DUPAS,
Matthieu ANTIGNAC à Stéphanie CHASSING.

Secrétaire de Séance : Patrick THOMAS.

Quorum : 13 conseillers sur 15 sont présents. Le quorum est atteint.

Forme de la convocation

St Mexant, le 10 mai 2023

Mesdames, Messieurs,
Chers (es) Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

Mardi 16 mai 2023 à 18 heures 30
dans la salle du Conseil Municipal et des Cérémonies.

Comptant sur votre présence et vous remerciant d'avance,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers (es) Collègues, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Patrick BORDAS,
Maire.

PS : En cas d'empêchement, vous voudrez bien établir un pouvoir à la personne de votre choix. (1 seul pouvoir par mandataire).

ORDRE DU JOUR / SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mai 2023 à 18 h 30

1 – Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 13 et 27 avril 2023

2 – Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 3 : « Rénovation et extension de la salle polyvalente » : Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise FERNANDES & FILS t Lot n° 01 / Démolitions – Gros Œuvre – VRD – Plus-value de 650,00 € hors taxe
- Décision n° 4 : Réalisation d'un prêt d'un montant de 300.000 euros auprès du Crédit Agricole Centre France pour financer divers travaux d'investissement inscrits au budget principal 2023
- Décision n° 5 : Attribution d'une concession funéraire dans le cimetière communal de St Mexant à Madame Isabelle PAILLER épouse CONTREPOIS – Concession de caverne nouvelle n° 82N – Emplacement caveau cinéraire (caverne) – Carré 6 n° 2 – pour une durée de 30 ans

3 – Redéploiement contractualisation départementale 2023/2025

4 – Questions diverses

*

*

*

*

Ouverture de la séance à 18 h 30

**Approbation à l'unanimité des procès-verbaux
des séances des 13 et 27 avril 2023.**

*

*

*

*

**Compte-rendu des décisions municipales prises par le
Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales**

DECISION DU MAIRE N° 03/2023

Programme : « *Rénovation et extension de la salle polyvalente* »

Avenant n° 1 au marché de travaux

passé avec l'entreprise FERNANDES & FILS

Lot n° 01 / Démolitions – Gros œuvre – VRD

Plus-value de 650,00 € hors taxe

Le Maire de la Commune de SAINT-MEXANT,

VU la délibération n° 10 – 05/2020 du 30 Mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil de 214 000 euros hors taxes en application de l'article D 2131 – 5 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 – art 1 ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les dispositions du Code de la Commande publique relatives aux marchés publics de travaux,

VU le projet de rénovation et agrandissement de la salle polyvalente,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 34-06/2022 en date du 10 juin 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux,

VU le marché de travaux signé le 23 juin 2022 avec l'entreprise FERNANDES & FILS / lot n° 1 « Démolitions – Gros Œuvre – VRD » pour un montant hors taxe de 166.702,10 €,

CONSIDERANT que des modifications ont été apportées sur le lot précité comme suit :

A la demande du Maître d'Ouvrage, le présent avenant porte sur les travaux de branchement AEP côté Nord du site, en lieu et place du branchement côté Sud mais de section insuffisante.

Le marché dont la désignation est mentionnée, ci-dessus, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 2 : l'acte d'engagement est modifié comme suit :

Montant HT du marché	166.702,10 €
TVA 20 %	33.340,42 €
Montant TTC du marché	200.042,52 €

Avenant n° 1	
Montant HT travaux en plus-value	650,00 €
TVA 20 %	130,00 €
Montant TTC travaux en plus-value	780,00 €

Le montant du marché compris avenant n° 1 est porté à :

Montant HT =	167.352,10 €
TVA 20 % =	33.470,42 €
Montant TTC =	200.822,52 €

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acter ces modifications,

DECIDE

ARTICLE 1 : la Commune de Saint-Mexant accepte l'avenant n° 1 du lot n° 1 « Démolitions – Gros Œuvre – VRD » d'un montant HT de 650,00 € comme ci-dessus mentionné portant le marché signé avec l'entreprise FERNANDES & FILS à 167.352,10 € hors taxe.

ARTICLE 2 : La dépense est couverte par le financement mis en place au budget principal pour l'ensemble de l'opération.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Une ampliation de la présente décision sera :

- annexée au registre de la Commune de Saint-Mexant,
- transmise à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Fait à Saint-Mexant, le 20 avril 2023

Patrick BORDAS,
Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication devant le Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le

Le Conseil Municipal a pris acte

DECISION DU MAIRE N° 4/2023

**Objet : Réalisation d'un Prêt d'un montant de 300.000 €
auprès du Crédit Agricole Centre France
pour financer divers travaux d'investissement
inscrits au budget principal 2023**

Le Maire de la Commune de SAINT-MEXANT,

VU l'article L 2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 10 – 05/2020 du 30 Mai 2020, rendue exécutoire en date du 10 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à Saint-Mexant, le 21 avril 2023

**Patrick BORDAS,
Maire.**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication devant le Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le

Le Conseil Municipal a pris acte

DECISION DU MAIRE N° 5/2023
Attribution d'une concession funéraire
dans le cimetière communal de St Mexant
à Madame Isabelle PAILLER épouse CONTREPOIS
Concession de cavurne nouvelle n° 82N – Emplacement caveau
cinéraire (cavurne) - Carré 6 n° 2 - pour une durée de 30 ans

Le Maire de la Commune de SAINT-MEXANT,

VU l'article L 2122-22, alinéa 8 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

VU la délibération n° 10 – 05/2020 du 30 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 68 – 12/2022 en date du 09 Décembre 2022 par laquelle l'assemblée a fixé les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté municipal n° MA-ARE – 2022/05 du 15 décembre 2022 portant règlement intérieur du cimetière communal,

CONSIDERANT la demande présentée par Madame Isabelle PAILLER épouse CONTREPOIS, dans le but d'obtenir une concession de cavurne dans le cimetière communal pour une durée de 30 ans,

DECIDE

Article 1 : Il est accordé à Madame Isabelle PAILLER épouse CONTREPOIS la concession de cavurne n° 82N – Emplacement : caveau cinéraire (cavurne) carré 6 n° 2 dans le cimetière communal de St Mexant pour une durée de 30 ans.

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant le versement de la somme totale de *sept cents euros* dans la caisse du Receveur Municipal sis au Service du Gestion Comptable de Tulle – cité Administrative Jean Montalat – Place Martial Brigouleix - 1900 Tulle.

ARTICLE 3 :

Un contrat de concession sera signé en ce sens entre la Commune et Madame Isabelle PAILLER épouse CONTREPOIS.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 :

La présente décision :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corrèze au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Mexant et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité en vertu de l'article R421-1 du Code de Justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Mexant, le 29 avril 2023

Patrick BORDAS,
Maire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication devant le Tribunal Administratif de Limoges situé 2 cours Bugeaud, 87000 Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le : 29 avril 2023

Le Conseil Municipal a pris acte

<p>N° 31– 05/2023 : Redéploiement contractualisation départementale 2023/2025</p>
--

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n° 17-04/2023 en date du 13 avril 2023 par laquelle l'assemblée a approuvé le tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Département pour la collectivité dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2023-2025 et a autorisé M. le Maire à signer le contrat de solidarité communale correspondant,

Considérant que suite à une augmentation des coûts concernant l'opération « Extension et rénovation de la salle polyvalente » il y a lieu de supprimer ou revoir à la baisse des actions prévues dans ce contrat de solidarité communale,

Considérant que suite aux divers échanges que la Commune a eus avec M. le Président du Conseil Départemental et les services départementaux concernés, il ressort que le redéploiement des actions supprimées ou revues à la baisse permettrait au Département de proposer deux tranches d'aides supplémentaires pour la salle polyvalente d'un montant de 40 000 € et 23 060 €,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ décide de supprimer les actions suivantes :
 - Aménagement de la place de l'église
 - Extension du cimetière : aménagement de l'accès à l'extension + allée sur extension et réalisation d'une nouvelle clôture
 - Réalisation d'un local associatif dans les anciens ateliers techniques,
- ➔ décide de revoir à la baisse l'opération « Création d'un terrain multisports »,
- ➔ sollicite près le Conseil Départemental un avenant au contrat de solidarité communale portant sur le redéploiement des aides accordées initialement pour les actions énumérées ci-dessus permettant d'obtenir une aide supplémentaire pour la salle polyvalente d'un montant total de 63 060 euros scindée en deux tranches soit 40 000 € + 23 060 €.

Le tableau initial des aides attribuées et le tableau modifié comportant les modifications demandées pour l'avenant sont joints en annexe à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	15				
Nombre de membres présents :	13				
Nombre de membres représentés :	2				
Votants =	15	Exprimés =	15	Oui =	15
				Non =	0
				Absentions =	0

Approuvé à l'unanimité

CONTRACTUALISATION 2023/2025

MAÎTRE D'OUVRAGE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT DU PROJET	AIDE DU CD	CATEGORIE D'AIDE	LIBELLE CATEGORIE D'AIDE	ANNEE	PRIORITE	TAUX DOTATION
SAINT-MEXANT	Travaux d'accessibilité au stade de « Boussageix »	20 000 €	5 000 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2023	1	
SAINT-MEXANT	Création d'un terrain multisports <i>A la baisse</i>	85 000 €	25 500 € <i>14940</i>	4 <i>≠</i>	Equipements sportifs - Construction <i>10.560</i>	2023	1	
SAINT-MEXANT	Aménagement de la place de l'église <i>Annulé</i>	35 000 €	8 750 € <i>0</i>	3	AB espaces publics - Aménagements	2023	1	
SAINT-MEXANT	Extension cimetière : aménagement de l'accès à l'extension + allée sur l'extension et réalisation d'une nouvelle clôture <i>Annulé</i>	55 000 €	13 750 € <i>0</i>	3	AB espaces publics - Aménagements	2024	1	
SAINT-MEXANT	Réaménagement du parc de la mairie : aire de jeux pour enfants	25 000 €	6 250 €	3	AB espaces publics - Aménagements	2024	1	
SAINT-MEXANT	Réaménagement des allées devant le bâtiment mairie	25 000 €	6 250 €	3	AB espaces publics - Aménagements	2024	2	
SAINT-MEXANT	Réalisation d'un local associatif dans les anciens ateliers techniques <i>Annulé</i>	150 000 €	30 000 € <i>0</i>	2	Rénovation énergétique - Bâtiment avec loyer	2024	1	
SAINT-MEXANT	Isolation extérieure bâtiment cantine	80 000 €	32 000 €	2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2025	1	
SAINT-MEXANT	Réfection totale façade groupe scolaire (rejointement pierre)	70 000 €	15 000 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2025	1	
SAINT-MEXANT			6 000 €		Dotations voirie annuelle			40%

TOTAL Projets annulé's HT = 210.000 €

TOTAL Subventions correspondantes = 52.500

+ } Subvention rouverte à la baisse = 10.560 } 63.060 €
Création Terrain Multisports

TABLEAU MODIFIÉ

MAÎTRE D'OUVRAGE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT DU PROJET	AIDE DU CD	CATEGORIE D'AIDE	LIBELLE CATEGORIE D'AIDE	ANNEE	PRIORITE	TAUX DOTATION
SAINT-MEXANT	Travaux d'accessibilité au stade de « Boussegix »	20 000 €	5 000 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2023	1	
SAINT-MEXANT	Création d'un terrain multisports	85 000 €	14 940 €	4	Équipements sportifs - Construction	2023	1	
SAINT-MEXANT	Rénovation et extension de la salle polyvalente (T3)	100 000 €	40 000 €	2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2023	1	
SAINT-MEXANT	Rénovation et extension de la salle polyvalente (T4)	157 931 €	23 060 €	2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2023	1	
SAINT-MEXANT	Réaménagement du parc de la mairie : aire de jeux pour enfants	25 000 €	6 250 €	3	AB espaces publics - Aménagements	2024	1	
SAINT-MEXANT	Réaménagement des allées devant le bâtiment mairie	25 000 €	6 250 €	3	AB espaces publics - Aménagements	2024	2	
SAINT-MEXANT	Isolation extérieure bâtiment cantine	80 000 €	32 000 €	2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2025	1	
SAINT-MEXANT	Refection totale façade groupe scolaire (rejointoiement pierre)	70 000 €	15 000 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2025	1	
SAINT-MEXANT			6 000 €		Dotation voirie annuelle			10%

Montant aide CD = 142.500€ + 6.000€ Dotation voirie annuelle

N° 32- 04/2023 : Questions diverses

➔ **Cérémonie du 27 mai dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la création du CNR (Conseil National de la Résistance) :** M. le Maire invite l'assemblée à participer à la célébration de la Journée Nationale de la Résistance qui se déroulera le samedi 27 mai 2023 comme suit :

- à 17 h à la stèle de la Résistance à Moulzat de Chanteix
- à 17 h 45 place du 27 mai 1943 à Saint-Mexant
- à 18 h 30 square du 27 mai 1943 à Favars.

➔ **Départ en retraite de Mme Christine PEYRAT, agent communal :** M. le Maire fait savoir que Mme PEYRAT fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juin 2023.

A cet occasion un pot de départ sera offert par la municipalité jeudi 15 mai 2023 à 17 heures auquel tous les conseillers sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 50 mn

Fait à St Mexant, le 07 juillet 2023

**Le Président de séance,
Patrick BORDAS**

**Le secrétaire de séance,
Patrick THOMAS**

**Liste des délibérations prises
au cours de la séance du 16 mai 2023 à 18 h 30**

N° d'ordre	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Décision du Conseil Municipal
31- 05/2023	Redéploiement contractualisation départementale 2023/2025 Demande d'avenant au contrat de solidarité communale	Approuvée à l'unanimité

**Le Président de séance,
Patrick BORDAS**

**Le secrétaire de séance,
Patrick THOMAS**